

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14375 / 100252
Socodim SA, 1401 Yverdon
atelier d'usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
13.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14373 / 100116
Pavatex SA, 1701 Fribourg
service de maintenance; intervention d'urgence et de dépannage (infrastructure et production) sur tout le site Pavatex de Fribourg
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.05.2009–30.01.2011 (Nouveau permis)
- 09-14377 / 111689
Cambridge Technology Partners SA (Switzerland), 1260 Nyon
consultants IT; concerne les projets, mandats en cours (nouvelles applications informatiques et réseaux) pour Nestlé sur les site de Vevey et Bussigny
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.06.2009–31.05.2012 (Nouveau permis)
- 09-14379 / 109838
Novartis Centre de Recherche Santé Animale SA, 1566 St-Aubin FR
service technique: intervention d'urgence et de dépannage (infrastructure et laboratoire) sur tout le site
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.06.2009–31.05.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 09-14374 / 110126
Laundrenet Sàrl, 1202 Genève
Cybercafé, Call Shop, Télécentre
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
17.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 09-14380 / 109838

Novartis Centre de Recherche Santé Animale SA, 1566 St-Aubin FR
Soins et entretien des animaux de laboratoire. Essais parasitaires ne pouvant être interrompus (laboratoire)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

1 H

01.06.2009–31.05.2012 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14248 / 100625
Bière du Boxer SA, 1032 Romanel-sur-Lausanne
production exploitation – conditionnement
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14267 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
production Tetra Recart
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 H
01.12.2008–30.11.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

3 juin 2009

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail